NOUVELLE SÉRIE (20e année N° 80) MARS 1947

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. CHRONIQUES PAROISSIALES : Canton de Fontenay (suite) : Saint-Médard-des-Prés : Chap. III : Autour du clocher, Ad. POIRIER.

II. MELANGES : La désolation des églises au diocèse de Luçon pendant la seconde moitié du XVIe siècle (à suivre), Chanoine CARRIÈRE.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1947

Abonnement aux ARCHIVES

Vendée et départements limitrophes ..... 85 fr.
Le numéro ..... 25 fr.
A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, *C. C. Nantes 608.32.*

REDACTION

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. l'abbé Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Désormais — et jusqu'à voir — chaque numéro des *Archives* contiendra deux fascicules : l'un consacré aux *Chroniques paroissiales*, l'autre aux *Mélanges*.

Dans quelque temps nous publierons, avec la table des matières, la fin du second volume des *Biographies*.

---

gne — inflige aux quelques actes qu'il rédige une orthographe des plus fantaisistes (1).

La dernière signature de Nicolas Pennier est du 25 juillet 1659 (2).

L'acte du 7 août est signé : « *Jan* PIGEAUD prestre, curé de Saint-Marc » (3).

Sur les origines et les actes antérieurs du nouveau curé nous ne sommes guère mieux renseigné que pour M. Sauvestre ; et c'est d'autant plus regrettable qu'il fut lui aussi un personnage considérable.

Il y a tout lieu de croire qu'il remplaça comme supérieur du Séminaire M. Sauvestre, appelé à d'autres destinées — que nous ignorons — et cela jusqu'en 1664, c'est-à-dire jusqu'à la fin. A cette date, en effet, Mgr Henri de Laval de Bois-Dauphin — qui avait succédé en 1661, à Mgr de la Guibourgère (4) — obtint du roi

---

gier thrésorier gal de la généralité de Poitier et damoiselle Marguerite *d'au*, femme de M. de *Calay*, par *moy* soubsigné *à l'assence* du curé. Gassaignes. Rougier. Marguerite Daux ».

(1) 15 janvier 1659 : baptême de « *Renay*, fils de François Goguet et de Janne roturière. Parrain et marraine : « *Renay* Guinot et Marie *reiaude* ».

15 février : baptême de « *Renay*, fils de Jean Veillac et Perrine *baguée* ». Parrain et marraine : *Renay* loyauté et *Renaye* loyauté. Dudon *pre* indigne « R. Loyauté. Renée Loyauté ».

(2) Baptême de François, fils de « Mathurin Noguet, du vilage de Boese ».

(3) « Le 7 aoust a esté baptizé et nommé par moy soussigné *curé*, Jan, fils de feu Pierre Thibaud et de *Nouelle* baudillon demeurant en la *maistairie de la cure*. A esté présenté par Pierre Boisderon demeurant serviteur en le Logis de la cure, a esté marraine Marie Caré ; les tous demeurant en ceste paroisse. Faict par moy le jour et an que dessus.

Jan Pigeaud
prestre curé de St Marc ».

Les époux Thibaud étaient venus en 1654, de Saint-Pierre-du-Chemin, à Saint-Médard, « demeurer pour quelque temps en qualité de serviteur et servante ». M. Chuppin avait alors (18 juin) baptisé un de leurs enfants.

(4) Mgr Jacques Raoul de la Guibourgère, décédé le 15

des lettres patentes « l'autorisant à ouvrir à la Rochelle un Séminaire pour l'éducation et la formation des prêtres » (1).

Est-ce alors que M^re^ Pigeaud fut investi d'une haute dignité ecclésiastique ? En tout cas c'est avec le titre de « grand archidiacre de la Rochelle » qu'il signe un acte du 5 avril 1666 (2).

Entre temps il a été assisté, ou remplacé, par plusieurs vicaires notamment MM. J. Poiblant (3) et J. Chevalier (4).

A quelle époque M^re^ Pigeaud devient-il *archiprêtre d'Ardin* ?

Dès le 2 juin suivant, il se qualifie ainsi, à l'occasion du baptême de Michel Girard : « archiprestre d'Ardin et grand archidiacre de l'église cathédralle de la Ro-

---

mai 1661, à l'âge de 72 ans, fut inhumé dans l'église des Capucins de Fontenay-le-Comte.

(1) Voir le texte de ces lettres patentes (juin 1664) dans l'ouvrage de L. Garriguet : *Le grand Séminaire de la Rochelle*, p. 13-15.

(2) Cet acte porte « le cinquiesme jour de mars », mais il est placé entre un baptême du 9 mars et un autre du 22 avril. « ...a esté baptisé, par moy curé soussigné, Germaine, fille de Jean Cornuau et de Michelle Douin, de cette paroisse. Ont esté parrain André Gantier et marraine Marguerite Boutard. Pigeaud, curé de St Marc et grand archidiacre de la Rochelle ».

(3) « Le sixiesme du mois de mai (1661) ont esté baptisées par moy *vicaire* de St Marc des prés, Françoise et Renée *Baguée*, filles de René Bagué et de Martine Martineau. Les *parins* ont esté Jean *Ferchau* et François *Macoin* soubsignés, et les *marines*, Françoise *Seigneurine* et Renée Martineau, qui ont *déclarée* ne sçavoir signer. J. Ferchaud. François Macoin. J. Poiblant, vicaire de St-Marc des prez ».

(4) Première signature : 19 février 1662 ; dernière, 22 avril 1666.

A noter : « Le 3^e^ de mars (1662) a esté baptizée Jaquette, fille de Jean Guignard et de Jeanne *Quoueirier* (= Coirier) du village de Boisse, a esté parrain Abel Gaborit, et marraine Jaquette Guignard.

J. Chevalier
vicaire de St-Marc.

chelle » et signe : « Pigeaud, *curé* de Saint-Marc » (1).

C'était cumuler les charges et les honneurs. Pourquoi et comment les obtint-il ? C'est ce que nous n'avons pu savoir. Il les dut vraisemblablement à ses éminentes qualités. Ce qui ne l'empêche pas — à part cette double confidence — de continuer à signer modestement « curé de St-Marc ».

Combien de temps encore demeura-t-il à son poste paroissial ?

Une notable lacune de nos registres — 1669-1673 — nous empêche de donner une date précise. Toujours est-il qu'au début de l'année 1674 — le 19 janvier — nous trouvons, pour la première fois, la signature de son successeur (2).

Celui-ci se nommait *Pierre* Dougé. Fils de « noble homme Pierre Dougé, sieur de la Noue (3), il était, par sa mère — Louise Pigeaud — neveu du précédent curé.

---

(1) Ce qui nous permet de préciser — et de rectifier — la date indiquée par Aillery *(Pouillé de Maillezais,* p. 147) : *1671.* Profitons de cette remarque pour combler une lacune du même *Pouillé* (p. 165) où l'on a omis de mentionner Mathurin Sauvestre parmi les doyens de Bressuire.

(2) « Aujourd'huy 19e jour de janvier mil six cent soixante quatorze, a été enterré le corps de défunte Andrée Lorit aagée de soixante cinq ans. Ont assisté à son enterrement Michel Lorit, mary et Jean Lorit, fils de la défunte et plusieurs autres. Par moy curé soussigné. Dougé curé susdit ».

(3) Sur la famille Dougé — originaire, semble-t-il de Saint--Etienne-de-Brillouet — les Archives de l'ordre de Malte (Arch. de la Vienne H3 443 : Commanderie de Féolette), nous fournissent quelques renseignements recueillis par Beauchet-Filleau *(Diction.,* t. III, p. 153) : « *André Dougé,* sr de la Grand-Maison, bourgeois notable, épousa le 20 janvier 1554, Marguerite Regnaud, fille de N..., sieur de Loubière, sénéchal de Mouzeuil, et de Françoise Bouillaud, dont il eut : *René,* sr de la Grand-Maison, marié, le 22 janvier 1578, à *Pentecôte* Pelletier (fille de Georges, sr des Grois, et de Françoise Frouard) dont : *Jean Dougé,* sieur de la Noue, qui épousa, le 17 avril 1614, Mathurine Belluet (fille de Jean, sr de Grand-Pré et de *Toussaine* Moreau). Leur fils, *Pierre,* né le 1er mai 1625, à Saint-Etienne-de Brillouet, fut présenté par son père, le 1er juin 1637 comme *donat* — ou frère ser-

Il avait au moins une sœur, Catherine, qui vint habiter avec lui au presbytère et qui servit de marraine à plusieurs enfants de la paroisse (1). Mais elle décéda peu après et fut « ensépulturée dans l'église du dit lieu » le 10 mars 1676, au cours d'une cérémonie présidée par le grand archidiacre de la Rochelle (2).

Nous devons avouer — une fois de plus — qu'à part ces quelques détails nous ignorons ce que fut et ce que fit Mre Dougé avant d'occuper la cure de « Saint-Marc ». D'autre part nous ne pouvons que constater qu'il signa assez régulièrement aux registres jusqu'à la fin de 1678 (3). Au cours de l'année un certain F. Fontaine

---

vant — à l'ordre de Malte. Est-ce lui qui, rentré dans le siècle, épousa Louise Pigeaud et fut le père du futur curé de Saint-Médard et de Catherine ? En tout cas il décéda avant 1676.

La famille Dougé existait encore à Saint-Etienne-de-Brillouet en 1697 : Dame *Catherine Dougé* est marraine (le 19 août) avec Mre Guillaume Chevallereau, sr de la Guyonnière (ou Dionnière), sénéchal de Sainte-Hermine ; et en 1700 : Jean Dougé assiste — le 15 juin — au mariage de Mr Pierre Soullard, notaire... (Registre paroissiaux).

(1) Notamment de Renée *Flonneau*, fille de Pierre et d'*Hylaire*... Parrain M. Jacques Robert ; marraine demoiselle Catherine Dougé (23 avril 1674) ; et de René... (fils de René et de Renée Jarrion), baptême fait « par le révérend père Louis de la..., religieux Augustin, moy curé soussigné estant détenu au lit par la fièvre. Dougé curé ». (...e jour d'octobre 1674).

(2) « Aujourd'huy septiesme jour de mars (1676) est décédée demoiselle Catherine Dougé, aagée de... et quatre ans, fille de deffunct noble homme Pierre Dougé, vivant sieur de la Noue, et de demoiselle Louise Pigeaud, ses père et mère, demeurans dans la ville ... (?), décédée en la maison de Me Pierre Dougé, son frère, prestre, curé de Saint-Marc, et a esté ensépulturée en l'église dud. Saint-Marc, par Monsieur Pigeaud, ptre grand archidiacre de la rochelle, en présence de Mre François Fourneau, chanoine dud. chapitre de la rochelle, de M.... prestre, curé de Velluire, de Mre Jean Jeay, ptre, curé de... le dixiesme jour de mars mil six cent soixante et seize. Dougé. Pigeaud. »

(3) Le dernier acte qu'il ait signé est du 7 décembre. Baptême d'Elisabeth, fille de « *Morice Guillebaud* et de Marie

vint exercer le ministère paroissial et rédiger les actes « en l'absence de M. le curé ». Et cela jusqu'au 20 août (1). Ensuite il n'est plus question de M. Dougé (2).

A la date du 16 septembre 1679 apparaît pour la première fois la signature du nouveau curé Messire Charles-Louis Alquier (3).

Mre Alquier, qui devait passer au milieu des paroissiens de Saint-Médard les dix dernières années de sa brève existence, appartenait à une famille originaire du Midi de la France.

Vers 1610 — nous dit Beauchet-Filleau (4) — Daniel Alquier, « sans doute protestant, quitta son pays natal

---

Devaut ». Parrain et marraine : François Noguet et Elisabeth Dousset. Entre temps on trouve quelques autres signataires : *P. Limousin*, ptre (31 mai 1677). Il s'agit probablement du curé de Longèves (cf. *Chr. par.* XI, 54) qui marie René Denis, « *notre* paroissien », avec Perrine Girard, « *notre* paroissienne ». — *François Collardeau ptre* (14 nov. et 17 nov. 1678 : Baptêmes de Renée Lorit et de François Cornuau). — *Frère F. Fontaine* (du 20 février au 20 août 1679).

(1) Baptême de Marie Poupart, fille de Mathurin et de *Susanne Bougnet ;* par. et mar. : *Jan* Dieumegard et Marie Pélerin.

(2) Rien ne permet de supposer qu'il mourut à Saint-Médard. Fut-il transféré à un autre poste ? à un poste élevé... comme ses deux prédécesseurs ? Son état de santé l'obligea-t-il à cesser le ministère ? Autant de questions qu'il ne nous est pas possible de résoudre.

(3) Ce jour-la Mre Alquier enterra Michel Métayer, âgé de 75 ans, en présence de Pierre *Lobreton*, Jean Pompain et autres.

Le premier paroissien qu'il baptisa — 16 novembre — fut Jean Goguet fils d'André et d'Andrée Andurier. Le 27 novembre il bénit l'unique mariage de l'année : celui de Jean Botteau, marchand, de la paroisse de Champagné, avec Marie Métayer. Ont signé Jean Métayer ; P. Barreau ; René Veillard ; Jacques Renou sacristain ; Goguet ; Fèvre ; Debureau ptre ; Alquier, curé de Saint-Marc.

(4) *Diction. des familles du Poitou*, t. I, p. 57. D'après E. Beraud *(Rev. du B.-P.*, 1918, p. 87) ce fut en 1620. Il n'y a pas lieu, évidemment, de retenir la date de 1685 proposée par R. Vallette *(R. du B.-P.* 1906, p. 408).

— Anglès du Tarn (1) — et cherchant un refuge auprès de ses coreligionnaires, vint s'établir comme chirurgien à Châtillon-sur-Sèvre (2), en Poitou, où il épousa N... Bouteiller du Chatillet (3), dont il eut : 1° *Joseph*, s[r] de Lardonnière, avocat sénéchal de la Flocellière (qui épousa, en 1700, Anne Bardeau, fille d'un receveur des domaines à Poitiers, et mourut en 1738), 2° *Jean*, qui était prieur de la Flocellière en 1707 et décéda en 1741 ». Il n'est point parlé dans cette généalogie de Charles-Louis. Etait-il l'oncle ou le cousin des deux précédents ? (4). Ce qu'il convient de retenir c'est que cette famille avait depuis un certain temps, abjuré le calvinisme, puisque plusieurs de ses membres étaient d'Eglise (5). Il n'est pas moins curieux de constater — ainsi

---

(1) Actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Castres (Tarn).

(2) Alors appelé Mauléon. Ce n'est qu'en 1737 que le duc de Châtillon lui donna son nom.

(3) Beauchet-Filleau *(loc. cit.*, I, 705) cite « Joseph Bouteiller, médecin à Mauléon, qui fit enregistrer son blason à l'Armonial du Poitou en 1698 : *d'argent au pélican de sable, avec sa piété de gueules* ».

Celui de la famille Alquier — à quelle date lui fut-il attribué ? — porte : *d'azur au pal d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

(4) E. Béraud *(R. du B.-P.*, 1918, p. 97) suppose — non sans vraisemblance — que Daniel Alquier était l'aïeul, et non le père, de Joseph et de Jean et ajoute, en note : « Dans le pavage de l'église du Vieux-Pouzauges, M. R. Vallette a relevé l'inscription funéraire suivante : CY GIST ALQVIER SINDIC PERPETUEL MORT LE 13 MAY 1715 ».

Peut-être s'agit-il — comme il le croit — de ce fils de Daniel « sur lequel manquent les renseignements ». On lit d'autre part *(Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1857, p. 267) : « *Daniel Alquier*, maître chirurgien demeurant, en 1709, à la maison de la *Rollandière*, commune de Pouzauges ». Ne serait-ce pas le même personnage, dont le prénom — et la profession — auraient *prêté à confusion*, et celui-ci ne serait-il pas un frère de Charles-Louis ?

(5) E. Béraud *(loc. cit.)* écrit que Daniel Alquier — celui de Châtillon — « abjura le protestantisme après la prise de la Rochelle ». Vers 1670 — d'après le même auteur,

que nous l'avons dit plus haut (1) — avec quel zèle et quel succès le curé de Saint-Mars s'attacha à ramener à la religion romaine les familles de sa paroisse qui avaient adhéré — comme la sienne — à l'hérésie calviniste.

Il avait trente ans lorsqu'il fut nommé curé de Saint-Mars. Son acte de décès, qui le déclare — en novembre 1689 — âgé de « quarante ans et neuf mois », permet de reporter à février (ou mars) 1649 la date de sa naissance. Naquit-il à Mauléon — qui était alors du diocèse de la Rochelle ? Vit-il le jour à Pouzauges ou à la Flocellière, au diocèse de Luçon ? La première hypothèse apparaît plus probable. Quand fut-il ordonné prêtre ? Quelle paroisse bénéficia des prémices de son activité sacerdotale ? Autres questions pour l'instant insolubles. Au surplus nous n'avons guère, pour nous renseigner sur son ministère à « Saint-Marc-des-prez » que les registres paroissiaux qu'il tint, du reste, consciencieusement à jour (2). Toutefois il ne jugea pas à propos,

---

Jeanne Alquier, sa sœur, venue le rejoindre en Bas-Poitou, épousa Jacques-Urbain de Morais, marquis de la Flocellière († 1672). (Cf. égal. *Ann. de la Soc. d'Em.*, 1882, p. 11). Ainsi s'expliquerait que *Jean* — petit neveu de la marquise — ait été prieur et son frère *Joseph*, sénéchal de la Flocellière.

(1) Pages 576-77.

(2) A signaler cependant une lacune de quatre années (1680-1683), que nous ne jugeons pas imputable à sa négligence.

On lit (sous l'année 1679) : Le 27 novembre a été enterrée Louise Plaire, femme de Pierre Phelippeau, demeurant à Biossais, âgée d'environ 34 ans, en présence de Jean Lorit, François Pacaud, Pierre Millouin, Pierre Plaire, François et Pierre Phelippeau et autres. Le 28 novembre, Andrée Audurier, femme d'Andrée Goguet, âgée d'environ 31 ans ; ont assisté François Goguet, François Audurier, Jean Bonneau et autres... Le 2 décembre, le petit corps de Jean Goguet, fils d'André Goguet et d'Andrée Audurier, etc... En 1684 (28 février) : Sépulture de « Jean Cornuau, *dit Carabit*, âgé d'environ 50 ans, en présence de Julien et Jean Cornuau ; Louis, Pierre, Jeanne et Marguerite ses enfants ». — En 1685 (23 février) : Baptême de Pierre, né hors légitime mariage de françoise Launay et de Pierre des granges, qui, au rapport

comme plusieurs de ses confrères voisins, de nous fournir des renseignements sur certains événements plus ou moins mémorables, ou de nous faire des confidences personnelles (1). La terrible épidémie de 1686 — qui désola la contrée (2) — ne nous est révélée que par le nombre considérable des victimes qu'elle fit dans la paroisse (3).

Il n'accepta qu'une fois d'être parrain, le 3 mars 1685 (4). Il est vrai que les parents étaient de « nou-

---

de Mathurine Baudry sage femme, l'avoue pour sien ; et né led. Pierre le 22 du présent mois. A été parrain Pierre Laubreton et marraine Françoise Chabot, qui ont déclaré ne sçavoir signé de ce enquis. — Le 9 novembre enterrement de « Susanne Babin, âgée de 35 ans, femme de René Dubois, sieur de la Dallière. Ont assisté le sieur Dubois et M. François Mesnard, avocat au siège royal de Fontenay ». Le 11 « a été baptisée Marie-Anne, fille de René Dubois, s[r] de la Dallière et de deffunte Susanne Babin, morte en ses couches, née le 6. Le parrain a été Claude Rousseau, s[r] de Beauregard et marraine dame Françoise Drouet. Rousseau. Alquier, curé de Saint Marc des prez ».

Suzanne Babin (fille de Pierre Babin et de Françoise Brûnet) était la seconde femme de René Dubois, s[r] de la Dallière (fils de Julien et de Jeanne Mayré), devenu veuf (après le 24 août 1672) de Marie Baudry, ainsi que l'atteste un contrat publié dans une précédente chronique (t. XII, p. 265, note 3). L'acte ci-dessus nous permet de préciser (et de rectifier) ce que dit Beauchet-Filleau *(Diction.*, t. III, p. 188) : « Suzanne Babin dont il était veuf le *12 juillet 1692*, époque à laquelle il rendait aveu au seigneur de Guignefolle, comme tuteur de leurs enfants mineurs... ». Parmi ces enfants (François, Françoise-Suzanne et Catherine) ne figure pas *Marie-Anne*. Peut-être était-elle alors décédée ; en tout cas son décès n'est pas mentionné sur les registres de Saint-Médard.

(1) Tel M. Journolleau, curé de Pissotte (p. 126-130) et plus tard M. Jourdain *(ibid.*, p. 33 et 36).

(2) Voir ci-dessus, p. 129-130 et 522.

(3) Quarante-huit décès sont inscrits au registre, dont un certain nombre d'enfants et de jeunes gens. D'autre part la mortalité infantile était relativement considérable à cette époque (cf. ci-dessus p. 128 et 134). A Saint-Mars, en 1684, il y eut sept sépultures d'enfants sur dix.

(4) Baptême de *Charles*, fils d'*Anthoine Nau* et de *Renée Greleau*. Le parrain a été messire Charles-Louis Alquier,

veaux convertys », ainsi que la marraine (1). Tout à ses devoirs de pasteur il gardait fidèlement la résidence ; les registres ne signalent qu'une absence — de la fin d'octobre 1687 au début de mars 1688 (2), — absence motivée vraisemblablement par son état de santé. Toujours est-il que dès le 17 mars il reprenait la plume (3).

Pour peu de temps, du reste (4). Car le 8 octobre de

---

recteur de Saint Marc, et la marraine demoiselle *Françoise Thomas.*

F. Thomas. L. Alquier. Collardeau ptre.

(1) « Aujourd'huy, le 26e jour d'aoust 1685, *Renée Gresleau* femme d'*Anthoine Neau nouveau converty,* âgée de trente ans, a fait abjuration, entre mes mains, des hérésies de Luther et Calvin, en présence dudit *Anthoine Neau,* d'Abraham Migeon, René Guinot, Damoiselle *Françoise Thomas,* Mariane Dau, Suzanne Regreny... » Signé : Antoine Nau. Abraham Migeon. F. Thomas. Marianne Daux. Suzanne Regreny. L. Alquier, curé de Saint Marc.

(2) L'intérim fut assuré par François Collardeau, fils du sieur de Villepréau et de Marie-Catherine François (du Temps). Voir au chap. IV. Le 28 octobre 1687, Mathurine (fille de « Nicolas *Ogereau* et de Françoise *Chabotte* ») *est* baptisée par « F. Beniamin de Rennes, capucin indigne, faisant les fonctions curiales en l'absence de M. le curé ».

Le 23 février 1688, Mre Louis Godet, curé de Chaix (cf. *Chr. par.,* X, 303) baptise Etienne Guillemet (fils de M. Pierre G. et de Dame Barbe Gendron ; filleul de « Me Estienne Easme, sr de Lugre et de dlle Elizabeth *Lejeune homme* — laquelle signe : *élisabette ieu homme).*

Parmi les actes signés de Mre Collardeau signalons : (8 nov. 1687) le baptême de Catherine (fille de Daniel *Moreau* et de Marie *Moreau, (sic.* = Bonneau) ; filleul de « noble René *Feubre* (Fevre) et Dame Catherine Daguin) ; (14 février 1688), celui de Jeanne (fille de *Mathelin* Chaigne et Catherine Tirebois) qui fut enterrée par Mre Alquier, le 6 juillet 1688 « fille de Mathurin *Chagne* »).

(3) Baptême de *Magdelaine,* née le 16, d'André Morin et de Gabrielle *Tibaud.* Parrain et marraine, Pierre Quéré et Magdelaine *Chamarre.* Alquier, curé de Saint Marc.

Le 14 mai, il baptisait Louise, fille de Pierre Charossin et de Catherine Brondy. La famille Charossin figurait parmi les « convertys ». (Voir ci-dessus p. 576 (n. 2) et chap. V.)

(4) Le 19 mars 1689 (baptême de Simon Denis) et le 30 août (baptême de Marie Chaigne, fille de Mathurin, cf. note

l'année suivante il rédigeait le dernier acte officiel de son ministère.

On a l'impression qu'il avait rassemblé le peu de forces qui lui restaient pour rendre un suprême hommage à la noble famille que son zèle avait ramenée dans le giron de l'Eglise catholique (1). Le 22 novembre suivant, il dormait son dernier sommeil sous les dalles de la modeste église, où il avait, durant dix ans, exercé les fonctions curiales (2).

Huit jours plus tard — 29 novembre — son successeur signe au registre d'un nom dont l'aspect ne cadre guère avec ceux du pays : J. Habains (3). D'autre part il écorche les toponymes locaux et les appellations familiales, parfois aussi la langue française (4).

---

2), les actes sont signés « Collardeau ptre faisant en l'absence de M. le curé ».

(1) « Le huitiesme jour d'octobre 1689, jay baptisé Isaac, fils de messire René de Bessay, chevalier, seigneur des Rochelles et de dame Henriette de Brion ; ledit Isaac né le 27 du mois dernier. a esté parrain Me Estienne Easme, seigneur de Lugres et marraine Damoisellè Claude Bérard. — C. Bérard. E. Easme. F. Lucas. N. Pichard. L. Alquier, curé de Saint-Marc des prez ». Le 19 septembre de l'année précédente, il avait baptisé *Louise-Elisabeth* (fille des mêmes). Voir au chap. IV.

Le dernier mariage béni par M. Alquier fut celui de François Neau et de Marie-Suzanne Raison (20 juillet 1689), en présence de Pierre Neau, Jacques-François Pougnet, Mathieu Raison, Claude Rousseau, Marie Garnier, Marie Babin. (Tous ont signé avec L. Alquier, curé de S. M.).

(2) « Le vingt-deuxième jour de novembre mil six cents quatre vingt neuf, a esté inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de *deffunct* venerable et noble personne Mre Charles Louis Alquier presbtre, curé de cette église, décédé le iour précédent, aagé de quarante ans neuf mois, en présence de Mre Mathurin *Laré*, curé de Saint-Jean de Fontenay. Messire Vincent Aubineau, curé de Saint Nicolas dudit lieu ». Aucune signature. En marge : Enterrement de M. Alquier curé de St Marc.

(3) Baptême de Jacques, fils de Nicolas *héro* (Ayraud) et de Catherine Lorit, né le même jour. Parrain : Jacques Brouard ; marraine : Marie *botgier* (?). J. habains curé.

(4) 25 janvier 1690 : baptême de Marie, fille d'André Ro-

Peut-on risquer l'hypothèse que M. Jean-Baptiste Habains était issu de quelque famille écossaise immigrée en Poitou au temps où la province était le douaire de la reine Marie Stuart ? (1) Le peu que l'on sait de lui c'est qu'il était né en 1647 et qu'il avait par conséquent quarante-deux ans quand il vint s'installer à « Saint Marc des prez ». Il devait y rester un quart de siècle, jusqu'à son décès.

Il amenait avec lui deux jeunes gens : l'un qui était son proche parent et qui sera son successeur à Saint-Médard : Mathieu Habains. Dès 1692 on trouve aux registres son nom précédé d'une particule, qui était peut-être au-

---

bert et d'Anna Rocher, de la paroisse de *Doué* (Doix). — 1er février 1690 : baptême de Jean, fils de Jean Fallourd et de Anne *Dehotte* (Dehaut).Voir note précédente : *héro*. Plus loin on trouve *Guiomot* (Guillemot), *Tirevoy* (Tirebois), *Naubreton* (Laubreton), *Delosné* (Delaunay), *de Baissay* (de Bessay), Anna *Reine* (Roy), *Guerleau* (Greleau), etc.

En tête du registre de 1691 on lit : « Le 18e jour de décembre 1689 a été baptizé André, fils de René *Veillac* (Veillat) et Louise Pélerin. Parrain et marraine, André Brunet et Françoise *Canté*. Le dit enfant feut baptizé par le père Durand, *jacobain* en mon absence, *suivant qu'il m'a dit* et le père de l'enfant aussy. J. habains curé ».

C'est au cours de quelques-unes de ces absences (1689-1691) que vinrent le remplacer plusieurs confrères ou religieux de Fontenay. Le 19 janvier 1690 Mre Vincent Aubineau mariait « Mr Jacques Grignon chirurgien et damoiselle Marie Babin, les deux de cette paroisse ». Parmi les signatures (cinq en plus de celle du curé de St Nicolas) on trouve celle de *Cateline daguain*.

En 1691 (18 juin et 6 septembre) deux actes de baptême sont signés : frère Athanase de Lannion ptre capucin ; un autre (30 sept.) « frère Martin de Nantes, capucin ». Le 7 octobre le « Père François-Joseph de St-Brieuc, capucin, dans l'absence de M. le curé », baptise Louise, fille de François Gantier et de Marie Robin ». Détail à signaler : les registres de 1690 et de 1691 ne font mention d'aucun décès. Cela paraît assez peu vraisemblable et permet de supposer quelque négligence dans la tenue des registres.

(1) A moins qu'elle ne fût originaire de la région flamande — ou néerlandaise — des Pays-Bas ?

thentique (1). L'autre — également étudiant (2) — s'appelait, d'un nom à consonance étrangère : Jean *Berhain* (3).

Peu d'événements mémorables marquèrent le pastorat du premier M. Habains. Comme son prédecesseur il travailla à la conversion de quelques familles protestantes. (4)

Au cours de ses absences — assez fréquentes — il faisait appel, pour le remplacer, soit aux confrères du voisinage (5), soit aux religieux de Fonte-

---

(1) Le 11 janvier il est parrain — avec Catherine Lalère — de Mathieu Denis (fils de René et de Françoise Robreau), et le 28 décembre de Françoise (fille de Jean et de *Perrine Perineau)*, et dénommé *Mathieu de Habains.* A moins que ce soit l'article flamand (de = le) ?

(2) Il s'amuse à signer : *Joannis de Berhain* (1693 : Sépult. de Mathurin Noguet 81 ans (17 déc.) et d'Anne Bonnaud, 63 ans (30 déc.) ; 1694 (3 janvier) etc.

(3) Voir aux mêmes actes cf. 1694 (19 janvier) et Mariage de Nicolas *Hayrault* (Ayraud) avec Perrine Boutin, en présence de François Noguet et de Jean *Berrhain.*

(4) « Le huictième de may mil sept cent un j'ay receu l'abiuration de l'hérèsie de Calvin de Mademoyselle Giraudeau, en présence de Jean-Mathieu Ducamp et de Demoyselle Henriette de Bessay, qui ont signé avec la demoyselle de Germon et moy..., Voir au chap. V.

Le 20 novembre suivant Mre Habains recevait l'abjuration d'Anne Jounot âgée de 32 ans et le lendemain il la mariait avec Pierre Audebrand. En 1702 le 8 janvier, il donnait l'absolution à Jacques Lumert (Voir *ibid.*)

(5) Entre autres Mre Jacques *Griffeil* (ou Grifeuil), vicaire de Montreuil depuis juillet 1691, précédemment vicaire de N.-D. de Chalais *(Chr. par.*, V, 590), plus tard (après 1694) curé de Saint-Martin de Fraigneau, puis de Fontaines (1711-1712). (Voir *Chr. par.*, t. X, p. 531 et t. XI, p. 304.) Le 19 février 1693, il vint baptiser *François* (fils de Noël Quéré et de Jeanne Chabot) et le 10 février 1694, *Charlote* (fille de René Soulice et de Marie Mercier ; parrain Pierre Lalère, marraine Charlotte Lecoquillon. Griffeil prestre faisant pour le curé). Le 18 février 1695, Mre Fèvre, « servant la paroisse de Denain », baptisa Pierre Baudillon. En 1698 (sept.-oct.) plusieurs actes sont signés : *Grignon, prestre, Chauvet, Mercier, Boisdon.* Ce dernier, dont on retrouve la signature en 1707 (26 janvier, 18 et 21 sept., 9 nov.) et qui fut plus tard

nay (1). On peut se demander pourquoi il ne confiait pas sa paroisse à son neveu — et futur successeur — Mathieu Habains, qui pourtant était prêtre depuis 1703 (2).

Certaines observations consignées sur les registres laissent supposer qu'il veillait à la transcription régu-

---

curé de l'Orbrie (1710-1733) devait être vicaire (ou curé) dans les environs. Le 28 juillet 1715, il assistera aux obsèques de Mre Habains. (Voir ci-dessous.) Mres Grignon et Mercier furent vicaires de St-Nicolas sous Mre Vincent Aubineau. (*Chron. par.*, t. X, p. 184-185.) En 1698, M. Grignon administrait la paroisse de Chaix, après la mort du curé (*Ibid.*, p. 304).

(1) Le plus souvent, des capucins. En 1694, F. hyacinthe de Carhaix (oct.-nov.) ; F. Placide de Rennes (nov.-déc.) ; F. Grégoire de Dinan (6 nov. : mariage de Jean Audebert, de la paroisse du Langon, et Jeanne Goguet de Saint-Marc-des-Prez. (Parmi les signatures, celle de Mathieu Habains). En 1695 : F. Archange de St-Brieuc, Monsieur le curé étant absent (6 janvier et 20 mars) F. Amand du Mans (9 janvier et 23 janvier) ; F. Philippe de Hennebont (25 mars) ; F. *Roch de Luçon* (19 mars : inhumation d'Elisabeth Suire, âgée de 83 ans) ; F. Grégoire de Dinan (17 avril) ; F. Fulgence de Lamballe (7 janvier) ; et de nouveau F. Hyacinthe de Carhaix (27 février et 16 mars) ; et F. Placide de Rennes (20 janvier) etc.

Ainsi qu'on le voit la Bretagne fournissait de nombreux sujets à l'Ordre de Saint François. Le 18 juin 1705 l'acte de baptême d'André Fallourd est signé : *Alexandre Lafaye, relig. de l'Observance.*

Les Franciscains de l'Observance (ou *Cordeliers*) avaient quitté leur couvent du Puy-Saint-Martin (fondé en 1321 et détruit au cours des guerres de religion) pour s'installer route de Nantes, dans l'enclos actuellement occupé par les Ursulines de Jésus. Les Capucins, appelés à Fontenay, en 1620, par Messire Mignot et Jean Tiraqueau, s'étaient établis à Belesbat ; leur chapelle abritait le tombeau de Mgr Raoul de la Guibourgère († 1661).

(2) Le 24 septembre, il est parrain de Henriette (fille de François Amiot et de Catherine Lalaire) et qualifié « *Mre Mathieu Habains prestre* ». La marraine, « damoyselle Henriette *de Rochelle* », signe : *Henriette de Bessay de la Voûte.*

lière des actes de catholicité (1). Mais on eût aimé savoir pour quelles causes, certaines années, le nombre des décès fut notablement supérieur à la moyenne (2).

Le chapitre suivant nous offrira l'occasion de signaler, ou de transcrire, plusieurs actes qui intéressent les familles nobles de la paroisse. (3) Il en est d'autres qui doivent trouver place ici et se réfèrent au pastorat de Messire J.-B. Habains.

Le 24 août 1693, il baptisait Marie-Rose Girard, filleule de « Maîstre Melchisedech Fauveau, Me chirurgien de la ville de Fontenay » et de « demoiselle Marie-Rose *Feure* » ; le 13 janvier 1694, Michel, fils de Pierre Guillemot et de Françoise Gendron, filleule de « Mre Michel Jouet, conseiller du roy et receveur à Fontenay » et de « damoiselle Jeanne Baudillon ».

En 1695 — le 27 février — F. Hyacinthe de Carhaix conférait le baptême à Magdelaine-Louise (fille de « Maîstre René Berger huissier et de dame Françoise Macé) », qui eut pour parrain « Maîstre André Joly, sieur de la Fournière, et pour marraine « Magdelaine-Louise Quesneau ».

---

(1) Voir ci-dessus (p. 24 note 4) l'acte du 18 déc. 1689.

On lit — à la date du 13 janvier 1692 — (baptême de Pierre, fils de Pierre Guillemot employé aux fermes, et de Barbe-Françoise Gendron). « Le parrain et la maraine ont été Pierre Texier et Marie *Corsel*, qui ont signé tous deux dans le registre *commancé* avant d'avoir receu celluy de ce mois requis par moy. J. habains curé).

A la date du 18 février 1703, M. Habains écrit : « L'acte ci-dessus (mariage de Jean Raison) a été écrit sur cette feuille volante parce que nous n'avons point receu les registres à cause du différend qui estoit entre le traitant et Mr le lieutenant criminel ; mais on n'y doit pas moins adiouter foy que s'il estoit sur le registre, puisque je fais foy qu'il est sérieux et véritable. J. habains curé ».

(2) Cette moyenne était alors de 8 à 9 par an. Or, en 1694 et en 1701 le nombre des décès s'éleva à 14. Bien plus, en 1700 il y en eut 28 ; en 1707, 21 ; 19 en 1709 et 23 en 1710. Là encore les enfants apportaient une forte contribution à la mortalité. (Voir ci-dessus p. 541 (et notes).

(3) Les seigneurs de Boisse et du Martray, de Biossay et de Villepréau, etc.

En 1692, le 7 mai, M^re^ Habains mariait « Pierre Gorrion, *recouvreur*, de la paroisse du Puy-Notre-Dame, diocèse de Poitiers », avec « Jeanne Denis, veuve de feu Jean Guay » (1). En 1696, au mois de février il célébrait trois mariages : le 13, celui de « M^e^ Etienne Desaint, de la paroisse de *Mervant* », avec « demoiselle Marie Feure, fille de M^re^ René *Feure, seigneur de Biossay* et de dame Catherine François » (2) ; le 22, celui de Charles Renaud, « praticien de la ville de Fontenay, fils de feu Denis Renaud, *marchant*, et de Suzanne *de Murat* » avec Catherine Daguin (3) ; le 29, celui de « Mathieu Carré, de la paroisse de *Chaslay* » avec Jeanne Girard, en présence de « M^re^ Mathurin Queneau, procureur au siège royal de Fontenay, André Goyon, notaire à Fontenay, André Ferret, *marchant*, Pierre Gendron, laboureur, *Nicolas* Belliard, marchant, René Carré et Mathurin Girard, pères desdits » (4).

Parmi les sépultures qu'il fit en 1699, M^re^ Habains signale celle de « Jean Boissac, âgé de 18 ans, fils de Jean et de Isabeau Nicolas, *pauvres mendians*; natif de la paroisse de *Ladigna(c)*, en la province de Limousin, décédé le même jour en la maison de François Amiot » (19 mars) ; et celle de « François Boisson, âgé de 35 ans, mari de Magdeleine Brisseau, *pauvres mendians*, du diocèse de Limoges » (26 août) (5).

---

(1) Présents « René Renou, Pierre Lalère et Jean *Falour* sacristain ».

(2) Sur la famille *Fèvre* et la famille François nous reviendrons au chapitre suivant.

(3) En présence de « M^e^ Jean Doucet, lieutenant des traites, Elie Renaud, Louis Daguin, Math. Queneau, procureur au siège royal de Fontenay, Pierre Nicou, s^r^ du Vivier, Etienne Desaint, m^e^ chirurgien et Pierre Sellier, m^e^ perruquier ». Huit signatures, plus celle du curé.

(4) Neuf signatures en plus de celle du curé.

(5) Ces deux actes (et plusieurs autres) sont signés *M. Habains, pbre ;* trois seulement portent la signature : *J. Habains, curé.*

Il y a donc lieu de rectifier ce que nous avons dit ci-dessus (p. 642). De fait M^re^ Mathieu Habains était prêtre avant 1700 ; et son oncle lui confiait parfois le soin de la paroisse.

Au début du nouveau siècle, le 23 septembre 1700, deux familles bourgeoises de Fontenay venaient demander au curé de *Sainct Marc* de bénir leur union. Le nouveau marié était « Me Jacques Corbier, *advocat* au siège royal de Fontenay, fils de feu Me André Corbier et de dame Jeanne Voyron » ; son épouse s'appelait « Marguerite Vinet, fille de Me M. Vinet et de dame Anne Masson » ; tous de la paroisse de Notre Dame de Fontenay (1).

Ceux qui se marièrent le 26 novembre 1703 — Jean Savigneau, laboureur, et Françoise Raison — étaient bien de Saint-Médard ; mais ils étaient assistés par des personnages de marque : « Messire Henri-Calixte Ménard, sr de la Fortinière ; Me Jean Esnard, advocat en Parlement ; Me Jean-François Pache, docteur en médecine », etc...

Le mariage du 30 janvier 1709 — au cœur du fameux hiver — unit deux familles aux prénoms bibliques (2) : *Isaac* Guillot épousa *Susanne* Rousseau, en présence de *Samuel* Guillot, de *Jacob* Charrier et de *Samuel* Rousseau. Tous signèrent au registre.

« Me François Divé, conseiller du roy, enquesteur et commissaire examinateur aux inventaires, de Fontenay » (3), assistait au mariage de Jacques Renou et de Jeanne *Guionnet* (12 nov. 1710).

Parmi les baptêmes que fit Me Habains entre 1700 et 1714, il y a lieu de signaler ceux de : Hilaire Lalaire, qui eut pour parrain « Me Hilaire Raison, docteur en méde-

---

(1) Huit signatures — y compris celle de Mre J. Habains — figurent au registre. Ce mariage fut célébré avec le « consentement de Messire André Garipault, curé de Notre-Dame ». Le contrat avait été reçu, le 9, « par Cardin et son *compagnon*, notaires à Fontenay ».

(2) C'était probablement des familles nouvellement converties.

(3) « Il avait à ce titre dès 1695 — dit Beauchet-Filleau *(Diction.*, III, 134), et fit inscrire à l'Armorial du Poitou, en 1700, son blason *(d'or au chevron d'azur, chargé de deux tourterelles affrontées d'argent)*. Il avait épousé Françoise-Renée Rampillon, qui fut inhumée, veuve, âgée de 71 ans, le 27 avril 1747, à Marçay ».

Déposition sur les ruines des églises, les meurtres et pillages des huguenots dans le diocèse de Luçon (19 juillet 1568).

Information faicte par nous Siméon Bruslé, examinateur au Chastelet de Paris, à la requeste de révérend père en Dieu messire Baptiste Tiercelin, évêque de Luçon, à cause et pour raison que aulcuns eulx disans estre de la religion prétendue réformée ont faict et font journellement aux ecclésiastiques du diocèse dudit Luçon à la célébration du service divin et exercice de la religion catholique et romaine plusieurs violances, oppressions, saccagemens, empeschemens de leurs biens et revenus, le tout depuis l'édict de pacification dernier publié (1), contrevenans par ce moyen aux édicts et ordonnances du roy, ainsi qu'il entend deument vériffier ; en faisant laquelle information avons oy et examiné les tesmoings cy après nommés, ce an, jour, lieu, selon et ainsi que cy après ensuyt.

Noble homme Pierre Gotreau (2), gentilhomme, seigneur de l'Aubinière en Touraine, demeurant au lieu de Varennes (3), près Thouars, estant de présent logé en ceste ville de Paris, rue Saint-Victor, devant la grande porte du collège du Cardinal le Moyne, aagé de quarante ans ou environ, comme il dict, tesmoing produict de la partie et pour les causes que dessus, juré, oy et examiné à Paris en nostre hostel pour nous, examinateur devant nommé, le lundy dix-neufiesme jour du moys de juillet 1568 sur le plainctif à nous faict, cy davant transcrit, après serment par luy sollennellement faict de dire et depposer vérité. A dict qu'il congnoissoit ledict complaignant, qui est évêque de Luçon, et a oy dire souventes fois à diverses personnes habitans et demeurans en l'evesché dudict Luçon, gens de bien et catholiques, vivans selon la religion ancienne et romaine, depuis l'édict publié de la pacification, que bonnement ils ne se osent trouver pour faire le devoir de leur charge à cause des grandes oppressions que journellement font ceux qui se dient estre de la religion prétendue réformée. Aussi dit que maître Jullien Gotreau, son frère, a esté par lyes pourveu de la cure

(1) L'édit de Longjumeau, donné le 23 mars 1568 et publié à Fontenay-le-Comte le 15 avril suivant.

(2) Gotreau et non Gautherot, comme l'imprime Louis Brochet. Les Gotreau étaient une famille de Bretagne. Cf. Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1348, n° 30514.

(3) Varennes (-Lepvrault), comm. de Saint-Cyr-la-Lande, cant. de Thouars (Deux-Sèvres).

et église parochial Saint-Florent du Boys (1), diocèse de Luçon, mais à cause des oppressions, forces et viollances que ceulx estant de ladicte nouvelle religion luy ont cy devant faict, mesme depuis ledict dernier édict de pacification, il a été contrainct soy retirer hors de sa dicte cure et la rebailler à celluy qui lui avoit resignée, ainsi qu'il a entendu de luy estant, il depposant, en sa maison audit lieu de Varenne en laquelle son dict frère s'étoit retiré pour les causes que dessus, qui fut quelque peu de jours après la feste de Penthecoste dernière passée. Et encores en parlant et devisant avec luy, déclara avoir été contraint soy retirer par ce que l'église dont il étoit curé, ensemble son presbitaire, avoient esté bruslez et desmoliz et luy en grand danger d'estre tué, et encores que ceux estans de ladite nouvelle religion voyans que le plus souvent il faisoit ses prédications en son église, le avoient voulu détourner et persuader d'estre ministre, ce qu'il n'auroit voulu ad ce entendre, et que à cause de ce ils lui avoient fait plusieurs molestes et oppressions, ses biens, meubles, lectres, titres et enseignemens prins et enlevés hors son dict presbitaire et en après bruslé, ainsi qu'il dit est, tellement que pour tout meubles et habillement, il n'avoit que ce dont il étoit vétu, disant oultre qu'il n'estoit seul à qui on avoit fait telles oppressions tant on dict diocèse de Luçon que autres lieus du pays de Poictou, en sorte que les gens d'église tant prestres que religieux ne se osoient bonnement trouver ne habiter au pays, mais contraints faire résidance en autres contrées à leur grand regret et déplaisir. Joinct aussi qu'ils ne joissent aulcunement de leur revenu proceddans de leurs bénéfices, parce que les fruits sont enlevés sur eulx de fait et de force, et sans que les officiers de la justice puissent donner ordre, attendu qu'ils ne sont à présent les plus forts pour empescher les saccagemens, bruslemens et pilleries que ceux de ladite religion prétendue réformée font aux gens d'église, et, à cause de ce, son dit frère ne autres n'osent eux retirer en leurs beneffices pour faire le divin service, ainsi qu'ils avoient accoustumé faire auparavant les troubles dernièrement advenus, et dont plusieurs personnes dudit évesché de Luçon en sont grandement fasché et ennuyés. Et de présent son dict frère est logé par aultruy, se retirant en la maison de luy déposant, autrefoys en l'abbaye de Saint-Florent de Saumur (2), ainsi qu'il a

---

(1) Saint-Florent-des-Bois, cant. de La Roche-sur-Yon (Vendée).

(2) Saumur ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire).

veu et congneu, estant puis naguères il depposant au païs. Mesmes dit que, en ce qu'il a apperceu luy estant audit pays depuis ledict édict de pacification dernièrement publié, il n'a point veu ne congneu en quelque sorte et manière que ce soit que les catholiques tant gens d'église, de la justice, que autres personnes ayant fait aucunes émotions, oppressions ne fascheries à ceulx estant de ladite nouvelle opinion prétendue reformée qui eut esté cause les mouvoir à sédition, et au contraire ont désiré et désirent grandement que on vesquist en paix et amitié les ungs avec les autres, selon et aux charges contenues par ledit édict, ce qu'ils ne peuvent par le moyen de ceulx estant de ladite nouvelle relligion. Et autre chose n'a dict du contenu ou dict plaintif deument enquis, oy et examiné, signé en la minute. GOTREAU.

Haut et puissant seigneur François Legier, seigneur de Marmande et de Saint-Christophe, (1) diocèse de Luçon, demeurant audit lieu de Marmande, (2) estant de présent logé ès forsbourgs Saint-Germain-des-Prez, à l'enseigne de la Fleur de lyz, aagé de cinquante-deux ans ou environ... a dit qu'il est natif du diocèse de Luçon et pour la pluspart du tems a toujours fait sa continuelle résidance en ses terres et seigneuries et, en ce faisant, veu et congneu dès le commencement des troubles advenus et encores depuis l'edit dernier oudict diocèse... que ceux prétendans estre de la nouvelle opinion ont faict et font journellement plusieurs molestes, oppressions, meurtres, saccagements, bruslements, pilleries et autres voyes prohibées et défendues par le dict edict, et principallement à l'encontre des abbés, prieurs, chanoines, religieux, prestres et autres deservans et administrans le service divin, en sorte qu'ils ont été et sont contraints, habandonner leurs monastères, maisons, possessions et biens tant temporels que spirituels, en telle manière qu'ils n'ont peu et ne peuvent en icelluy diocèse lesdits gens d'église... recepvoir soit par eux, leurs procureurs et recepveurs les droits à eux appartenans parce que de fait et de force, tant par excès, injures, contraintes que menasses que journellement on leur fait sont contraints la plupart d'eux habandonner leurs églises, monastères et domicilles. Aussi il dict que la pluspart desdictes églises et monastères ont esté gas-

---

(1) Saint-Christophe-du-ligneron, cant. de Palluau (Vendée).

(2) Sur l'ancienne paroisse de St André-sur-Mareuil, aujourd'hui commune de Mareuil-sur-Lay, chef-lieu de canton (Vendée).

tez, pillez, et en après bruslez, ainsi qu'il est notoire on dict diocèse, mesme leurs ornements, lectres, tiltres et enseignemens prins, deschirés et gastés, tellement que plusieurs n'osent habiter ne demourer en icelluy diocèse, principallement les gens d'église qui veullent vivre sellon la religion catholique et romaine, en sorte qu'il sçait que, en plusieurs paroisses, les dits gens estans de ladite nouvelle opinion ont mis le feu ès villaiges et églises et en ont pillé tout ce qu'ils ont peu prendre et enlever, et à ce entendu dire il déposant què, oultre ce que dessus, aulcuns des souldars estans d'icelle nouvelle oppinion ont eu la compaignie charnelle de plusieurs femmes et filles oultre leur gré et volunté, le tout depuis icelle pacification publiée, et combien qu'il depposant ayt veu et congneu que aulcuns gens de justice se sont ingérés eulx employer de faire pugnition des malfaiteurs, ce néantmoins ils ne se sont trouvés les plus forts, et dont entre autres qui ont fait ce que dessus ont été le cappitaine Malus, le cappitaine Clou, le cappitaine Quantinière, La Grange, Mariniers, les enfants de La Breteresche, le cappitaine Caccaudière, son beau-père appelé Girardière et ung appelé Chardière, tous estans demourans audit diocèse de Luçon, avec lesquels se trouve souvent de mil, douze, quinze, dix-huit cens et jusques à deux mil hommes et plus, tant de cheval que de pied, qui ont fait et font grands dégasts, ruynes, meurtres, bruslemens, saccagemens et volleries en icellui diocèse de Luçon, mesmement en la paroisse de Leger (1), lesquels ont tué et occis jusques au nombre de quatre cent personnes et plus et emporté leurs biens, meubles et marchandises, tellement que aulcuns estans riches de huit, dix et douze mille livres tournois, sont à présent contraints eulx retirer avec leurs parens et amys, aultrement ils mandiroient. Encores a veu et congneu pareils et semblables meurtres et saccaigemens faicts on village Saint-Christoffle du Ligneron, en sorte que tout considéré, dict et affermé qu'il est grand pitié d'avoir faict par lesdessusdicts leurs alliés et complices, et que dessus se recorde aussi que l'abbaye de Jard (2) assise ondict diocèse a esté bruslée et pillée par lesdicts, eulx disans estre d'icelle nouvelle religion, et se trouvera à présent ondict diocèse les deux parts (3), pour le moins, desdits monastères et églises bruslés et pillés, com-

(1) Legé, ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure).
(2) Jard, cant. de Talmont (Vendée).
(3) I. e. — les deux tiers.

bien qu'il y a plus de deux cent paroisses (1); et iceux villaiges inhabités sinon par pouvres gens n'ayans pouvoir de vivre, ainsi qu'il depposant a aussi congneu et veu, en allant et fréquentant par lesdits villaiges, depuis ledict edict dernier d'icelle pacification publié. Dict aussi qu'il a oy dire à plusieurs personnes demourans et résidens ès villaiges dudict diocèse de Luçon que s'ils pouvoient appréhender la personne d'icelluy évêque de Luçon, ils le feroient brusler, parce qu'il ne veut permettre d'avoir ministres audict diocèse, combien que il déppousant dit qu'il y en a à présent plusieurs qui font plus que ledict édict leur permet, en sorte que, à son très grand regret et déplaisir, il a esté contraint soy retirer hors son dict diocèse pour éviter au danger de sa personne. Et dict qu'il croit et pense en sa conscience mieux que autrement que le seigneur de Vieillevigne (2), ensemble ses enfants, sont causes des troubles, bruslemens et saccaigemens, meurtres et pilleries qui ont esté faits depuis ledict édict de pacification dernier publié, parce qu'il est riche et oppulant en biens plus que les autres dessusdis, et aussi qu'avec luy se retirèrent grand nombre de gens de la dicte nouvelle oppinion, et qu'il ne veut suivre n'y obéyr audict édict de pacification. Et autre chose n'a dict du contenu audict plaintif deument enquis, oy et examiné. Signé en la minute François Leugier (?) LUGIER.

Noble homme Thomas Landreau seigneur de l'Estang près la ville de Nantes, en Bretagne, estant de présent logé en ceste ville de Paris, rue Saint-Germain l'Auxerrois (3) près l'abbrevoir Popin, en la maison d'un brodeur, aagé de trente quatre ans ou environ... dict qu'il est natif de la paroisse de Notre-Dame de Mont (4), diocèse de Luçon, auquel diocèse il depposant, dès son jeune âge, s'est tenu, jusque cinq ou six ans sont qu'il s'est retiré audict lieu de Lestang, autrement appellé La Barre, toutesfois il n'a délaissé de hanter et fréquenter au pays de Poitou dont le diocèse de Luçon en est, et, à cause de ce, dict savoir que oudict diocèse y a plusieurs personnes eulx disans estre de la nouvelle oppinion ou religion prétendue réformée, lesquels avec leurs alliés et complices ont fait et font de jour à autre plusieurs saccaigemens, brus-

---

(1) Le diocèse de Luçon contenait 224 ou 225 paroisses Voir ci-dessus, (p. 54.)

(2) Vieillevigne, canton d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure).

(3) Le copiste a écrit : *Saint-Germain-Lauperrous.*

(4) Notre-Dame-de-Monts, cant. de Saint-Jean-de-Monts (Vendée).

lemens, volleries, pilleries et meurtres, principalement aux gens d'église, comme aux abbés, prieurs, chanoines, curés que prestres mesmes. Luy souvient qu'ils en ont pendu et estranglé et en après bruslé les corps morts d'aucuns chanoines et chappelains tenant fort dedans la principalle église dudict Luçon, en hayne de ce qu'ils tenoient fort contre eulx, et s'ils eussent trouvé ledict évêque de Luçon qui est ledict complaignant, ils en eussent fait comme aux dessusdicts, en sorte que lesdicts abbés, prieurs, chanoine, prestres et autres gens ont esté contraints eux retirer hors de leurs prieurés, où ils demeuroient et se tenoient faisans le service divin, ainsi que d'ancienneté leurs prédécesseurs avoient fait, outre leur gré et volonté ! Et encore est certain qu'il se trouvera que oudict diocèse de Luçon, il y a eu, depuis l'édict de pacification dernier publié et enregistré, au pays plus de quarante églises tant cathédralles, prieurés que chapelles bruslées, pillées et gastées. Et dont entre autres, qui ont commis ou aydé avec leurs alliés et complices faire ce que dessus, ont esté ung appelé le cappitaine Cantignière, Malus et le Clou qu'on disait être soubs la charge du seigneur de Vieillevigne, leur chef, avec ung appellé le cappitaine Cacaudière qu'il deposant cognoist ; et a entendu, ainsi qu'il est notoire au pays, que les dessus dits ont tué et occis depuis ledict édict de pacification de trois à quatre cent personnes de la paroisse de Liger (1) estans dudict evesché, prins et pillé leurs biens, et encore prins de fait et de force les femmes et filles et fait d'icelles à leur plaisir et volunté, mesme quand ils en trouvoient aulcunes ayans anneaulx à leurs mains et qu'ils ne les pouvoient avoir si tost qu'ils vouloient, ils s'efforçoient leur copper les doigts. Aussi depuis trois sepmaines ou ung mois en ça, il a veu plusieurs églises et maisons bruslées, en sorte qu'ils n'est demouré que les murailles, et encores la pluspart desdites murailles abbatues et les habitants fugitifs comme ils sont encores de présent, autmoings la pluspart d'iceux. Mesme sçait que ceux estant de ladite nouvelle religion ne veullent souffrir ne permettre que les évesques, abbez, prieurs, chanoines, curés, ne autres gens d'église joissent et recepvent aulcune chose du revenu de leurs bénéfices, et au contraires ont enlevé et enlèvent de faict et de force icelluy revenu, et encore s'ils sont contredits d'eulx, ils sont en grand danger de leurs personnes. Et combien qu'il y a audict diocèse de Luçon plusieurs personnes estans de justice qui vouldroient bien faire pugnition des délicts ainsi commis, ce néantmoins ils ne peuvent ce faire parce

(1) Legé, ch-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure).

qu'ils ne sont en si grand nombre de gens comme ceulx eux disans estre d'icelle nouvelle religion, et aussi qu'ils craignent que, en faisant par eux justice, ils ne soient eux-mêmes tués, saccagez, bruslez et pillez et en soffrent beaucoup outre leur gré, voulloir et intentions, ainsi qu'il est notoire au pays. Et se dit avoir veu puis peu de tems en ça que les villaiges de Saint-Christophe de Ligneron (1), Commequiers (2), l'Arbregement entier (3), le Duc (Luc), Beaufort (Beaufou) (4), le Jay (5), Saint-Georges-Poictendoux (6), Sainte-Fleuves (7), et autres villaiges circonvoisins, estans le tout au diocèse de Luçon, ont estez bruslez et gastez, principalement les églises par les ceux disans estre de ladite nouvelle opinion sans résistance quelconques. Mesme a oy dire à plusieurs de la qualité que dessus, qu'ils ne tascheroient qu'à ruiner les églises et faire tant que on puisse perdre la mémoire, en sorte que c'est grand pitié de veoir le pays ainsi qu'il est à présent ; et autre chose n'a dict du contenu ondict plaintif deument enquis, oy et examiné. Signé en la minute Landereau.

Maistre Jehan Rousseau, praticien, demeurant au bourg de Saint-Christophle de Ligneron... (8) de présent logé en ceste ville de Paris ès forbourgs Saint-Germain des Prez, à l'enseigne de la Fleur de liz, aagé de vingt-deux ans ou environ, tesmoing produit de la partie dudit complaignant... a dict estre souvenant que le dix ou douzième jour du mois de mars dernier, luy estant en sa maison audict lieu de Saint-Christofle de Ligneron, dont il est natif, plusieurs personnes eulx disans estre de la nouvelle opinion, se y sont transportés jusques au nombre de deux cens ou environ tant de cheval

---

(1) Saint-Christophe-du-Ligneron, cant. de Palluau (Vendée).

(2) Commequiers, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée).

(3) L'Herbergement, cant. de Rocheservière (Vendée), dit Entier (ou Antier) pour le distinguer de l'Herbergement-Ydreau (en Sainte Florence de l'Oie) canton des Essarts (Vendée).

(4) Les Lucs et Beaufou cant. du Poiré-sur-Vie (Vendée).

(5) Legé, ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure).

(6) Saint-Georges-de-Pointindoux, cant. de la Mothe-Achard (Vendée).

(7) Saint-Flaive-des-Loups, cant. de la Mothe-Achard (Vendée).

(8) Saint-Christophe-du-Ligneron, cant. de Palluau (Vendée).

que de pied, armés et garnis de pistolles et harquebouses, lesquels entrèrent de faict et de force en l'église et maisons de plusieurs particulliers et firent grands excès, oultraiges et meurtres tant en l'église dudit lieu, que aux habitans, mesme en fut tué jusques au nombre de dix-huit ou vingt, leurs biens prins et pillez, et encore icelle église bruslée, et par si grand véhémence de feu que les cloches d'icelle se fondirent et encores en autres lieux et villaiges ont esté aussi plusieurs personnes tués et grillez, mesmement les gens d'église entre autres au village de Liger (1). Et croit que tant gens d'église que autres sont morts audict villaige plus de trois cens, et leurs biens pillez, et entendu que pour leurs cappitaines estoient ung appelé Malus, Le Clou, et Cantinière (2), desquels il a congnoissance de veüe, en sorte que toutes personnes s'enfuyoient hors de leurs présences, craignant d'estres tués et occis, et dont ils faisoient grand pitié à plusieurs, aussi pour être par eux en seureté, furent contraints eulx retirer en divers lieux de paour d'estre rencontrés par les huguenots. Et se dict que plusieurs ont contraints les redevables à leur payer ce qu'ils avoient auparavant payé aux dits gens d'église, et ce de faict et de force, autrement ils eussent été en danger de leurs personnes, et de présent dict et afferme que la plus grand partie des habitants, principalement les gens d'église, se sont retirés hors de leurs maisons et presbitaires, actendu la crainte qu'ils ont eu et ont desdits eux disans estre d'icelle nouvelle relligion sans qu'ils puissent à présent recepvoir ce qui leur est deu tant des dismes que autres *relliaus*... Et autre chose n'a dict du contenu au dict plaintif... Signé en la minutte Rousseau.

Jullien Guillebot, marchant de bœuf et de moutons, demeurant au bourg Saint-Christofle de *Ligeron*, se présent logé ès forbourgs Saint-Germain des Prez à l'enseigne de la Fleur de lis, aagé de vingt-trois ans ou environ, tesmoing produit de la partie dudict complaignant,... a dict que par cy devant y a eu de grands troubles au diocèse de Luçon par plusieurs eulx disans estre de la nouvelle religion, mesmes contre les abbés, prieurs, curés, chanoines et autres gens d'église, aussi a esté l'église Saint-Christofle de Ligneron (3) ensemble le presbitaire d'icelle brûlez, en sorte qu'il n'est

---

(1) Legé, ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure).

(2) Ce *cappitaine* était-il de la *Cantinière* de Saint-Paul-Montpenit, près de Palluau et de Saint-Christophe ?

(3) Saint-Christophe-du-Ligneron, cant. de Palluau (Vendée).

demouré que la pierre en partie, et par si grans viollance de feu les cloches de ladite église se sont fondues, estans partie des ornemens emportez et autre partie aussi bruslez avec les titres et enseignemens, ensemble ont été audit diocèse (les églises) de Liger (1) et de La Grolle (2) bruslées et faict ainsi que dessus ne scait à la vérité si ce a esté auparavant ou depuis l'édict de pacification dernièrement publié, bien dict qu'il scait qu'on dict diocèse de Luçon sont mal voullans lesdits abbés, prieurs, chanoines, curés, prestres et autres gens d'église par eulx disans estre d'icelle nouvelle opinion...

X

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ÉGLISES ET BÉNÉFICES ÉPROUVÉS PENDANT LES TROUBLES DU XVI^{e} SIÈCLE EN L'ÉVÊCHÉ DE LUÇON.

Nous terminerons cette publication de textes par un document d'importance capitale. C'est le tableau des églises et bénéfices du diocèse de Luçon qui eurent singulièrement à souffrir de la crise religieuse sous le règne des derniers Valois. La liste, méthodiquement divisée en cinq sections, a été établie par Etienne Durand, receveur des décimes de Luçon, d'après les registres du greffe des insinuations diocésaines à la fin du XVI^{e} siècle, ou plus probablement au début du XVII^{e}.

La première section fait connaître les bénéfices injustement détenus par les huguenots. Cures, abbayes, prieurés, chapelles y sont au nombre de quarante-sept. Certains de ces bénéfices sont tenus en confidence. Il faut entendre par là une action symonique qui avait lieu lorsqu'un particulier jouissait des revenus d'un bénéfice sous le nom de son titulaire ou d'une tierce personne. En ce qui concerne les chapelles, il y a lieu de remarquer que beaucoup d'entre elles ne figurent pas dans les procès-verbaux des visites de Pierre

(1) Legé, ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure).
(2) N.-D. de La Grolle, aujourd'hui paroisse et comm. de Rocheservière, arr. de la Roche-sur-Yon (Vendée).

Marchant (1533-1534), ni dans le pouillé d'Alliot (1548). (1)

La seconde énumération, plus succincte, signale vingt églises ruinées qui ne se trouvent pas sur la liste précédente.

La troisième mentionne onze églises rebâties « depuis deux ou trois ans ». Si, comme nous le pensons, le document appartient aux premières années du XVII[e] siècle, les reconstructions d'églises dont il est parlé marqueraient les débuts de la contre-réforme catholique dans le diocèse après l'édit de Nantes.

Une quatrième liste énumère les bénéfices dont le revenu a été aliéné en tout ou en partie. La cure du Boupère et six prieurés sont signalés parmi ceux dont les domaines furent sensiblement amputés. On consultera sur ces aliénations les actes concernant les ventes de temporel ecclésiastique qui se trouvent dans le registre des Archives nationales, G. 8* 1317. Le sujet réserve bien des surprises. Les protestants, plus que d'autres, ont participé aux enchères du bien d'église. Les conditions de la vente et la collusion des gens de justice avec les acquéreurs donnaient à ces opérations le caractère d'un vrai brigandage. Une lettre de Charles IX à l'évêque de Luçon dénonce les sénéchaux de Poitou et de Fontenay-le-Comte ou leurs lieutenants, lesquels avaient excédé leurs commissions en adjugeant à vil prix « à certains convoiteux, ennemis et malveillants » de l'évêque, la plus grande et meilleure partie de la seigneurie des Moutiers-sur-le-Lay, principal manoir de l'évêché de Luçon (2). On essaya de leur faire rendre gorge. Y parvint-on ? C'est à voir. Cette enquête mettrait sur la piste d'autres collusions, et il est peu probable, à en juger par les résultats ailleurs obtenus, que de cette recherche sur les adjudicataires et leur situation sociale ne se dégagent des certitudes concernant l'origine de telle fortune, de tel domaine et une

---

(1) Voir E. Aillery, *Pouillé de l'évêché de Luçon*. (Fontenay-le-Comte, 1860, in-folio). p. 2 et 8-133.

(2) Décembre 1563 (Bibl. nat., fonds latin, vol 18.369, fol. 174 v°).

compréhension plus large du rôle des personnages en cause. Ces questions ne peuvent être traitées que par un érudit très averti des choses du XVI[e] siècle (1).

La cinquième statistique qui concerne les « cadits », ou arrérages, dénombre soixante-douze bénéfices, spécialement des chapelles, le plus grand nombre possédées par des gentilshommes catholiques. On rencontre là une pratique abusive de la petite noblesse touchant les baux de revenus ecclésiastiques. Les terres des bénéfices étaient très recherchées par les enchérisseurs afin d'obtenir des baux à vil prix. En outre, fréquemment, semble-t-il, les preneurs laissaient s'accumuler les rentes échues au détriment des bénéficiers qui devenaient de ce fait plus insolvables en matière de décimes.

Cette pièce contient quelques formes onomastiques, notamment des noms de fiefs, qu'il ne nous a pas été possible d'identifier. Nous laissons ce soin aux érudits que leur connaissance des institutions locales et leurs recherches invitent plus spécialement à cette tâche. L'original du document que nous donnons ici *in extenso*, existe aux Archives nationales, série G. 8* 1317, n° 25 E.

(1) Je me permets de renvoyer le lecteur curieux de ce sujet d'histoire, à l'*Introduction aux études d'histoire ecclésaistique locale.* Il trouvera au chapitre sur *les aliénations du temporel ecclésiastique* (t. III, p. 396 à 434) les lignes directrices et les sources à consulter.

Extraits des bénéfices possedez par les huguenotz, des eglises ruïnées, de celles qui ont esté rebasties despuis deux ou trois ans, des benefices perdus pour les allienations malfaictes, ensemble des cadis et autres benefices tenus et possedez par des gentilzhommes catholicques qui sont violents, et desquelz on ne peut tirer aucun payement pour les decimes, le tout donné et affermé estre veritable par maistre Estienne Durand, sieur du Sableau, receveur hereditaire des decimes du dioceze de Luçon (1).

(BÉNÉFICES POSSÉDÉS PAR LES HUGUENOTS)

Cures

Et premièrement afferme le susdict la cure de Mouschamps appartenir à madame Rohan (2), et que elle en faict les fruictz siens. De plus, que le ministre faict le presche dans ladicte eglize.

De plus, que l'église de la Bretonnyere (3) est du tout ruynée, le revenu de la cure possedé par le sieur de Lou-

---

(1) Etienne Durand, écuyer, s[r] du Sableau (en Beauvoir-sur-Mer) appartenait, dit Beauchet-Filleau (*Dictionnaire des Familles du Poitou*, t. III, p. 252) à « une famille originaire des environs de la Garnache et de Beauvoir. Il avait épousé Marguerite Rivière, dont il eut une fille — *Marguerite* — née le 9 nov. 1628. (Rapport Arch. Vend. 1894, p. 139) ».

(2) Catherine de Parthenay — fille de Jean de Parthenay l'Archevêque, qui fut un des principaux chefs protestants dans la première guerre de religion — avait épousé d'abord Charles de Quellenec, qui prit le nom de Soubise, commanda les bandes protestantes dans la seconde et la troisième guerre civile et périt aux massacres de la Saint-Barthélémy. Son second mari René de Rohan, frère de Françoise de Rohan, dame de la Garnache et parent de Jeanne d'Albret, mourut à la Rochelle en 1586. Catherine de Parthenay mourut à Mouchamps, au château du Parc-Soubise, le 26 octobre 1631, à l'âge 77 ans. Son fils Henry de Rohan — époux de Marguerite de Béthume, fille de Sully — devint, sous Louis XIII, le chef du parti calviniste.

Un édit du 13 février 1623 enjoignit à la dame de Rohan de rendre aux catholiques l'église de Mouchamps. L'ardente calviniste ne céda qu'en 1626.

(3) La Bretonnière, cant. de Mareuil (Vendée).

driere (1) ou quelqu'ung qui se sert de son aucthorité, ne se faisant aucun service en ladicte eglize.

De plus, que la cure de La Chappelle-Themer (2) est en mesme estat, sans eglize et sans service, et les revenuz d'icelles possedez par le sieur de La Thabariere (3) ou quelqu'ung se servant de son nom.

De plus, que l'eglize et la cure de Givre (4) sont aussy sans eglize et sans service, et les fruictz d'iceux perceux par les sieurs de La Rollandiere (5) ou quelque autre soubz leur nom.

De plus, que la cure de Vandrennes (6) est aussy possedé par madame de Rohan ou quelqu'ung des siens, sans services, l'eglize n'estant pas du tout ruynée.

De plus, que la cure du Tallu (7) est sans eglize et sans service, possédée par ung gentilhomme, maintenant catholique, qui despuis sa conversion a promis fayre rebastir l'eglize et y mettre ung curé, ce qui n'est encore faict.

De plus, que l'eglize de La Cousture (8) est en confidence pour des huguenotz dont je ne sais le nom.

Plus, la cure du Fougeray (9) est en confidence pour le sieur de la Roche-Patras, hugnot.

La cure du Fort de Lay (10) en confidence pour le sieur de La Roche-Lourie (11), hugnot.

---

(1) René de Tallensac, sieur de l'Oudrière.

(2) La Chapelle-Thémer, cant. de Sainte-Hermine (Vendée).

(3) François des Nouhes, sieur de la Tabarière (près Chantonnay), gouverneur du Bas-Poitou en 1616, pendant la minorité de Philippe Echallard de la Boulaye.

(4) Le Givre, cant, des Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée).

(5) Ils étaient trois frères Bodin, tous inféodés au parti protestant : Jean, René et Joachim. Ce dernier, sieur des Couteaux, s'acharna à persécuter les moines de Boisgrolland.

(6) Vendrennes, cant. des Herbiers (Vendée).

(7) Actuellement Le Tallud-Sainte-Gemme, cant. de Pouzauges (Vendée).

(8) La Couture, cant. de Mareuil-sur-Lay (Vendée).

(9) Fougeré, cant. de la Roche-sur-Yon (Vendée).

(10) Saint-Vincent du Fort du Lay *(Furco Ledii)*, réunie à Puymaufrais, aujourd'hui commune de Saint-Vincent-Puymaufrais, cant. de Chantonnay (Vendée).

(11) Jacques de Béjarry (sieur de la Guémenière) et son frère Jean, dit *Bras-de-fer* (sieur de la Roche-Louherie), furent parmi les principaux chefs protestants du B.-P.

L'aumosnerie seculiere de La Cheze (1) possedée par ung hugnot d'Ezenay (2).

La cure de Sainct-André sur Mareil (3) en confidence par le sieur de La Cadussière, hugnot.

Abbayes

L'abaye de Thallemond (4) est entierement ruynée, saufve ung petit logis dans lequel le ministre demeure, et est possedé par madame de La-Tremouille (5), et ne se faict aulcun service.

Labaye d'Angle (6) est presque toutte ruynée, et est possédée par madame de La Trémouille, et ne se faict aulcun service.

L'abaye de Jart (7) est tenue par monsieur de *Preully* (?).

Priorés

Le prieuré de Saincte-Croix d'Óllone (8) en confidence pour le sieur de Bessons, hugnot.

---

(1) La Chaize-le-Vicomte, cant. de la Roche-sur-Yon.

(2) Aizenay, cant. du Poiré-sur-Vie (Vendée).

(3) Saint-André-sur-Mareuil, réuni à Mareuil, ch.-l. de cant., arr. de la Roche-sur-Yon (Vendée).

(4) Talmont, ch.-l. de cant. des Sables-d'Olonne (Vendée).

(5) Charlotte-Brabantine de Nassau, princesse d'Orange, veuve de Claude de la Trémoille, prince de Talmont, mort en 1604. « Le prince de Talmont, zélé protestant, avait beaucoup aidé de son bras, de ses hommes et de son argent le roi de Navarre quand il n'était encore que chef de parti ; il y avait même lourdement compromis sa fortune personnelle. Lorsque Henri devint roi de France, il voulut bien le laisser jouir des revenus des abbayes de *Talmond* et *d'Angles*. Le monarque nomma un titulaire à Sainte-Croix (Gabriel Roulleau), uniquement pour sauver les apparences : le véritable abbé fut Claude, qui mélangea sans scrupule, dans son trésor à sec, les bénéfices des monastères et ceux de la principauté » (G. Loquet : *L'abbaye de Sainte-Croix de Talmond*, p. 117). Voir *ibid.*, p. 117-119, le bail de 1609 et les comptes remis à Madame la duchesse de Thouars, princesse de Talmont, comme « *procuratrice* des révérends abbés de Sainte-Croix et de N.-D. d'Angles».

(6) Angles, cant. des Moutiers-les-Mauxfaits. L'abbaye (O. S. A.), fondée vers 1210, avait alors pour abbé Jérôme Marillet.

(7) Jard, cant. de Talmont (Vendée).

L'abbaye de *Lieu-Dieu*, fondée vers 1196, par Richard Cœur-de-Lion (O. de Prémontré).

(8) Olonne, cant. des Sables-d'Olonne (Vendée).

Ce prieuré dépendait de Sainte-Croix de Talmont (O. S. B.).

Le prieuré de Nemy (1) en confidence pour le sieur dudict lieu, hugnot.

Le prieuré de Fontaynes (2) en confidence pour le sieur de Chegneu, autrement de Nemy, hugnot.

Le prieuré de La Maurière (3) est teneu par le sieur de la Maisonneufve-Renouillière, hugnot ; et n'a pas payé ses decimes despuis trois ans.

Le prieurt de Lande Chauve (4), idem.

Le prieuré des Eaux (5) est possédé par le sieur de la Martinière, hugnot, lieutenant en chasteau de Thallemond.

Le prieuré de Sainct-Gervay (6) est possédé par mademoyselle de Rohan.

Le prieuré de Beauvoir-sur-Mer (7), idem.

Le prieuré de Sallertaine (8), idem.

---

(1) Nesmy, cant. de la Roche-sur-Yon (Vendée).

Prieuré (O. S. B.), dit de Nesmy et de Longeville (cant. de Talmont) dépendant de l'abbaye de Talmont (Cf. Aillery : *Pouillé*, p. 122 et 124).

(2) Fontaines, anciennement prieuré et cure (dépendant de Marmoutier), actuellement paroisse et com. du Bernard, cant. de Talmont (Vendée).

(3) Le prieuré Sainte-Catherine de la Maurière, en la paroisse de Vairé, canton des Sables-d'Olonne (Vendée). Le prieuré dépendait de Sainte-Croix de Talmont (Voir Aillery : *Pouillé*, p. 130-131).

(4) Probablement le prieuré de Saint-Laurent de Lande-Chaume, sur la paroisse Sainte-Flaive-des-Loups, cant. de la Mothe-Achard (Cf. Aillery : *Pouillé*, p. 117).

(5) Le prieuré de N.-D. des Eaux O. S. B. — anciennement du Breuil, puis des Youlx *(de Illicibus)*, com. de Saint-Hilaire-de-Talmont — Cf. Aillery : *Pouillé*, p. 118-119, et Loquet, : *Sainte-Croix* de T., p. 224 : Mémoire sur le prieuré des Eaux en 1570).

(6) Saint-Gervais, cant. de Beauvoir-sur-Mer (Vendée). Le prieuré O. S. B. dépendait — comme la cure — de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes (cant. d'Airvault, D.-S.). Françoise de Rohan, dame de la Garnache.

(7) Il y avait à Beauvoir (chef-lieu de cant., arrond. des Sables-d'Olonne) deux prieurés bénédictins (St-Philbert et St-Pierre-les-Champs) et deux couvents (Trinitaires et Jacobins). Tous quatre eurent à souffrir des déprédations huguenotes. Il s'agit vraisemblablement ici du prieuré de St-Philbert, le plus ancien.

(8) Sallertaine, cant. de Challans (Vendée), prieuré St-Martin O. S. B., dépendant de Marmoutier. Il y avait aussi un prieuré — fonteniste — à la Lande-en-Beauchêne, et un autre

Le prieuré de Sainct-Georges de Montaigu (1) en confidence pour le sieur de la Getière, prévost provincial et hugnot.

Le prieuré de Rocheservière (2) en confidence pour madame de Vieillevigne, hugnotte.

Le prieuré de Saint-Vincent de Sainte-Cécille (3) possédé par le sieur de Saincte-Anne et ses nepveux, hugnots.

Chapelles

La chappelle de Ribotin à Sainct-André-sur-Mareil (4), possédée par le ministre de Mareil.

La chapelle des Gestins à Sainct-Denis de la Chevasse (5) en confidence pour la dame dudict lieu, qui est hugnotte.

La chapelle de La Mascollière-Martelle à Thallemond (6), possédée par madame de La Brosse, hugnotte.

La chapelle des Janneaux, alias des Fossés, à Luçon (7), possédée par le sieur de la Mongie, hugnot.

à Pont-Habert, ainsi qu'une chapelle (Ste-Marie-Madeleine). (Cf Aillery : *Pouillé*, p. 24-25, et ci-dessous p. 81).

(1) Saint-Georges-de-Montaigu, cant. de Montaigu. Prieuré O. S. B. dépendant de Saint-Jouin-de-Marnes. André Le Geay, s[r] de la Gestière (en Saint-Georges) avait épousé (1600) une d[lle] de Suzannet. Il fut nommé, par Henri IV, *grand prévôt du Poitou* et chargé de poursuivre la bande Guillery.

(2) Rocheservière, ch. l. de cant. de la Roche-sur-Yon. Son prieuré dépendait alors de l'Abbaye de Bourg-Dieu (Déols), au diocèse de Bourges.

(3) Sainte-Cécile, cant. des Essarts (Vendée). Son prieuré (O. S. B.) dépendait de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm.

(4) Saint-André-sur-Mareuil, réuni à Mareuil, ch. l. de cant. (Vendée). Le *Pouillé* d'Aillery (p. 33) mentionne la *chapelle de la Ferté*. Est-ce la même ?

(5) Saint-Denis-la-Chevasse, cant. du Poiré-sur-Vie (Vendée). On lit au *Pouillé* d'Aillery (p. 41) « In villa Ste Dyonisii capellania beatæ Mariæ de 10 lib. fundata per predecessores Joannis *Gestini*, valeti, domini de la Marzella ». La « dame du lieu » était alors Jeanne Chasteigner (fille de Jean, chevalier, sgr de Saint-Georges de Rex), veuve — avant 1615 — de Pierre Durest, éc. sgr de la Roussière, de St-Denis, de la Grève, etc., ami et correspondant d'Henri IV, qu'il ne suivit pas dans sa conversion.

(6) E. Aillery : *Pouillé*, p. 129 ; patron : le seigneur de la Droilardière.

(7) *Ibid.*, p. 53 « chapelle des Janneaux ou des Fossés ». Le sieur de la Mongie était alors Henri de Salnove, qui vendit, en 1612, sa maison de la Souche à Richelieu, lequel voulait y établir un Séminaire.

Le Gérant : H. Rezeau.